

«En Belgique, les droits de l'enfant sont encore loin d'être une réalité pour les plus vulnérables».

Maud DOMINICY

50 La mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué de près de 50 % depuis 1990.

La Convention des droits de l'enfant : un traité historique

Les droits de l'enfant ont 25 ans

La Convention des droits de l'enfant a 25 ans.

Elle a permis des progrès considérables, mais pas pour tous les enfants.

Un enfant né aujourd'hui a-t-il de meilleures perspectives de vie qu'un enfant né en 1989 ? La réponse est oui, selon l'Unicef, mais pas pour tous les enfants. Il y a 25 ans, ce 20 novembre, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait à l'unanimité la Convention relative aux droits de l'enfant. Un moment historique. La Convention est le premier traité international reconnaissant les droits fondamentaux des enfants, des droits égaux à ceux des adultes.

Le traité, entré en vigueur en 1990, a été ratifié par tous les pays du monde, sauf deux : les États-Unis et la Somalie qui ont signé la Convention, mais ne l'ont pas ra-

tifiée.

Grâce à la Convention, des progrès spectaculaires ont été accomplis en Belgique et dans le monde. La mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué de près de 50 % depuis 1990, passant de 12,7 millions à 6,3 millions. Les enfants sont également plus

nombreux à être vaccinés, à bénéficier d'un meilleur accès à l'éducation, à l'eau, à la nutrition. Le nombre d'enfants non scolarisés a reculé de plus de 40 % entre 1990 et 2012. Ils sont aussi mieux protégés contre les abus de toutes sortes.

Trop d'enfants encore laissés pour compte

Mais ces avancées ne doivent pas cacher les souffrances de beaucoup d'autres. Trop d'enfants sont encore laissés pour compte en Afrique, en Asie, dans les pays en guerre, en Europe et aux États-Unis où un jeune sur quatre vit dans la pauvreté. 17 000 enfants de moins de cinq ans meurent chaque

jour, souligne l'Unicef, dans la plupart des cas de causes évitables.

Près de 58 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, soit 9 % des enfants de ce groupe d'âge, ne sont toujours pas scolarisés. Près d'un enfant sur quatre (23 %) dans les pays les moins avancés travaille et exerce une activité dangereuse pour sa santé et son développement.

Plus de 700 millions de jeunes femmes, surtout en Asie du sud et en Afrique subsaharienne, ont été mariées avant 18 ans, dont 250 millions avant 15 ans.

Dans les pays les plus riches, 30 millions d'enfants vivent dans la pauvreté, soit un sur huit.

Chaque année, les accidents de la route, le suicide, la violence et bien sûr le sida fauchent la vie de 1,4 million d'adolescents. Si la Convention des droits de l'enfant constitue une étape historique, sa nécessité reste aujourd'hui encore d'une évidence actualité... ■ C.D.

La Belgique plutôt bonne élève, mais...

● Interview : Catherine DENAY

La Belgique est un assez bon élève. Ce qui ne veut pas dire que notre pays est exempt de tous reproches.

Maud Dominicy, vous êtes responsable des droits de l'enfant à l'Unicef, quel rôle a joué la Convention en Belgique ?

Pour la Belgique, comme pour la plupart des pays au monde, la Convention a permis des avan-

cées considérables. Un des grands progrès est d'avoir permis d'intégrer les droits de l'enfant dans la Constitution. Le cadre législatif offre une meilleure protection aux enfants et, surtout, on reconnaît désormais l'enfant comme acteur. Mais la ratification est une chose, la mise en œuvre en est une autre. En Belgique, les droits de l'enfant sont encore loin d'être une réalité pour les plus vulnérables.

Quelles sont les autres avancées significatives ?

Les grandes avancées, à la fois en Belgique et en Europe, concernent la lutte contre la traite des enfants, les violences et l'exploitation sexuelle, ainsi que la protection des enfants vis-à-vis d'internet. Dans ces domaines, la Belgique est à la pointe. Des institutions ont aussi été mises en place comme le Délégué aux droits de l'enfant et une Commission nationale aux droits de

l'enfant qui permet de mieux coordonner les politiques.

Mais il y a des points noirs ?

Des progrès considérables sont à réaliser pour les enfants migrants, les enfants touchés par la pauvreté, les enfants porteurs d'un handicap ou malades, les enfants en conflit avec la loi, pour lesquels la question du dessaisissement et des amendes administratives nous préoccupent. Ces enfants-là sont sou-

vent oubliés.

les enfants migrants sont pourtant mieux pris en charge.

Pas mal d'avancées ont été accomplies en matière de protection des mineurs non accompagnés. Ils ne peuvent plus être renvoyés dans leur pays d'origine. Ils ne peuvent plus être détenus. Ils bénéficient depuis 2004 d'un tuteur. En terme de scolarité et d'accompagnement, comparativement à d'autres

pays européens, la Belgique est allée très loin. Mais aujourd'hui, on craint des marches arrière. On redoute que le retour des enfants migrants accompagnés ou non accompagnés ne devienne une priorité politique du ministre Francken. Par ailleurs, la déclaration gouvernementale parle clairement d'un retour possible des enfants en centre fermé, alors qu'on sait qu'une prison, même dorée, ne

correspondra jamais à l'intérêt de l'enfant.

Si ces droits ne sont pas toujours respectés faute d'engagements politiques, la crise n'est-elle pas aussi responsable d'une dégradation du bien-être des enfants en Belgique ?

La crise économique a eu un impact foudroyant sur les familles avec enfants. Le risque de pauvreté s'élève à un enfant sur

dix en Flandre, un enfant sur cinq pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et quatre enfants sur dix pour Bruxelles, ce qui est comparable aux pays les plus pauvres d'Europe, la Bulgarie et la Roumanie. L'impact de la crise économique va avoir des répercussions sur toutes leurs perspectives d'avenir. C'est un des gros défis des prochaines années en matière de protection des enfants. ■